



FEDERATION DES ENTREPRISES  
DU COMMERCE  
ET DE LA DISTRIBUTION

**Communiqué de presse**

Paris, le 16 janvier 2012

**Les enseignes de la distribution alimentaire s'engagent à fermer leurs meubles frigorifiques d'ici à 2020 pour accroître l'efficacité énergétique des magasins**

Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, et Jacques Creyssel, Délégué général de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), ont signé ce jour une convention par laquelle les enseignes de la distribution alimentaire s'engagent à fermer, d'ici à 2020, 75% des meubles frigorifiques destinés aux produits frais.

La consommation énergétique des meubles frigorifiques sera significativement réduite, jusqu'à 50% avec un double vitrage (étude PERIFEM-ADEME, 2010). Or, ces équipements représentent la moitié de l'énergie consommée par les magasins. En 2020, 2,2 TWh pourraient ainsi être économisés chaque année, soit plus de la moitié de la consommation annuelle d'électricité de Paris. La fermeture des meubles frigorifiques contribuera en outre à améliorer le confort des clients, en évitant la sensation de froid dans les rayons.

L'engagement approuvé par [noms des enseignes] vaut pour tous les formats de magasins : hypermarchés, supermarchés et commerces de proximité.

Ce nouvel accord volontaire témoigne de l'engagement des enseignes de la distribution en faveur du développement durable. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre pour réduire la consommation d'énergie des magasins : dispositifs d'automatisme et de télégestion, meilleure implantation des luminaires, utilisation de l'éclairage naturel, récupération de la chaleur produite par les installations frigorifiques pour le chauffage des locaux, meubles fermés pour les produits surgelés...

Les enseignes de la distribution apportent ainsi une contribution concrète à l'objectif national d'efficacité énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique, dans la continuité du Programme d'action pour l'efficacité énergétique élaboré par le Ministère de l'écologie.

*FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 750 000 emplois, 1 750 hypermarchés, 5 400 supermarchés, 4 700 maxidiscomptes et 17 950 magasins de proximité, soit environ 30 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.*

[www.fcd.asso.fr](http://www.fcd.asso.fr) – [www.fcd-leblog.fr](http://www.fcd-leblog.fr)

Contact : Fabienne Prouvost (FCD) - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53 – [prouvost@fecd.eu](mailto:prouvost@fecd.eu)